

# EPREUVE DE CULTURE JURIDIQUE GENERALE

Décembre 2018

La société à responsabilité limitée GERRO-CONSTRUCT, établie à Differdange, a été chargée de réaliser des travaux d'excavation et de terrassement dans le ban de Gasperich, en rapport avec l'aménagement du nouveau quartier Cloche d'Or.

En date du 12 décembre 2018, vers 7.15 heures du matin, Manuel DE OLIVEIRA PINTO, salarié de la société GERRO-CONSTRUCT, a été impliqué dans un accident de la circulation. Alors qu'il circulait sur le rond-point Gluck, en direction de l'autoroute, il a tenté d'éviter une voiture Volkswagen immatriculée en Belgique, qui stationnait sur la bande de roulement droite du rond-point. Le conducteur de cette voiture, Fabien DAESSENS, résident à Arlon, avait arrêté son véhicule, sans allumer les feux de détresse, après avoir été victime d'un malaise.

Manuel DE OLIVEIRA PINTO n'a pas été en mesure d'arrêter son camion-benne de marque M.A.N. Pour éviter de heurter la Volkswagen, il a donné un brusque coup de volant vers la gauche, qui a déstabilisé son camion, lequel s'est renversé sur le flanc, bloquant les deux bandes de circulation.

Quelques minutes plus tard, Lucas CANACH, conducteur de bus salarié de la société TRANSPORT DES ARDENNES S.A., établie à Ettelbrück, arrivant sur les lieux de l'accident, a été contraint d'effectuer un freinage d'urgence, pour éviter le camion-benne bloquant la chaussée.

Du fait de ce freinage, plusieurs passagers du bus ont été projetés violemment vers l'avant et ont été blessés.

Juliette KÖNNER, qui suivait le bus de près au volant de sa voiture Mazda, tout en téléphonant à sa mère, a réussi de justesse à arrêter son véhicule sans heurter celui-ci.

Malheureusement, Jérôme FALGEN, qui suivait le véhicule de KÖNNER au volant de son Audi, a été moins chanceux ou adroit. Il a heurté l'arrière de la Mazda, projetant celle-ci vers l'avant, de sorte à heurter le bus et à l'endommager au niveau du pare-chocs arrière.

Les constatations faites par les agents de la police grand-ducale ont permis d'établir que la chaussée était givrée et que la charge totale du camion était de 22,3 tonnes, alors que la charge utile du camion, selon le constructeur et l'autorité compétente, n'était que de 20 tonnes. Elles ont également démontré que seul le véhicule conduit par la dame KÖNNER était dépourvu de pneus hiver.

Manuel DE OLIVEIRA PINTO a indiqué à la police que son supérieur hiérarchique, Etienne BELAPÔTRE, agent de maîtrise au sein de la société GERRO-CONSTRUCT Sàrl, lui avait donné l'instruction ferme et claire de circuler en dépit de la surcharge du véhicule, le trajet à accomplir n'étant que de quelques kilomètres. Il a également indiqué avoir été surpris par le givre, étant donné qu'il avait entendu à la radio que la température resterait positive ce jour.

Le gestionnaire de la société ASSURIAL, assureur de la société TRANSPORT DES ARDENNES, vous demande un avis juridique structuré et détaillé sur la responsabilité des différents intervenants au sinistre, sachant que les faits ne sont pas contestés.